

Bureau du 26 avril 2004

Décision n° B-2004-2200

commune (s) : Irigny

objet : **Mise à disposition d'EDF d'une parcelle de terrain située route d'Yvours pour l'installation d'un poste de transformation - Convention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 15 avril 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

En vue de permettre l'alimentation électrique du lotissement communal situé route d'Yvours à Irigny, EDF a installé un poste de transformation sur une parcelle communautaire d'environ 15 mètres carrés dépendant du tènement cadastré sous le numéro 204 de la section AD et a fait passer dans le tènement toutes lignes ou câbles électriques reliant ledit poste au réseau de distribution publique d'énergie électrique.

Il importe donc de mettre à disposition d'EDF, à titre de servitude conventionnelle, la parcelle de 15 mètres carrés environ sus-visée.

Aussi, est-il soumis au Bureau la convention aux termes de laquelle cette servitude serait consentie à titre purement gratuit ;

Vu ladite convention ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la convention de mise à disposition au profit d'EDF, à titre de servitude conventionnelle de la parcelle communautaire de 15 mètres carrés environ située route d'Yvours à Irigny.

2° - Autorise monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique destiné à régulariser cette mise à disposition.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,